



DOSSIER D'INSCRIPTION

Elève Majeur

ECOLE DE MUSIQUE DE WITTELSHEIM

2025-2026

Document à conserver

Liste des pièces à fournir pour valider votre inscription

à l'Ecole de Musique de Wittelsheim :

- ☐ Fiche d'inscription
- ☐ Bulletin d'adhésion à l'Association
- ☐ Attestation d'assurance responsabilité civile (assurance habitation)
- ☐ Renseignement instrument (sauf pour les pianistes, chanteurs et percussionnistes)
- ☐ Attestation (règlement intérieur + droits à l'image + protection des données personnelles)
- ☐ Frais de carte de membre + d'inscription (40 € par chèque à l'ordre de MMWE ou Espèces)

INSCRIPTION **ELEVE MAJEUR**

ECOLE DE MUSIQUE MUNICIPALE DE WITTELSHEIM 2025-2026

ELEVE :

F ☐ M ☐

Nom :

Prénom :

Né(e) le :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Tel portable :

Tel fixe :

Courriel :

PAYEUR (si différente de l'élève)

Nom :

Prénom :

Lien de parenté :

Tel :

Courriel :

Adresse :

Code postal :

Ville :

PRATIQUES COLLECTIVES

- ☐ Orchestre junior
- ☐ Orchestre à cordes
- ☐ Orchestre d'harmonie

PERSONNES A JOINDRE EN CAS D'URGENCE

Nom + Tel. :

.....

Avez-vous des besoins spécifiques ?

☐ OUI ☐ NON

Si oui, vous serez contacté par le référent de pédagogie adaptée.

FORMATION MUSICALE ET INSTRUMENTALE

Cours collectif (1h)

- ☐ Formation Musicale Ados-Adultes

Cours individuel de ☐ 30 min. ☐ 45 min. ☐ 60 min.

- | | |
|--|--------------------------------------|
| ☐ Batterie/ Percussions | ☐ Guitare |
| ☐ Chant | ☐ Piano |
| ☐ Contrebasse à cordes | ☐ Saxophone |
| ☐ Clarinette | ☐ Trombone |
| ☐ Cor | ☐ Trompette |
| ☐ Euphonium / Tuba | ☐ Violon |
| ☐ Flûte traversière | ☐ Violoncelle |

Date : Signature :

Zone réservée à l'administration :

BULLETIN D'ADHESION

Musique Municipale de Wittelsheim et son Ecole

Année scolaire 2025 – 2026

Coordonnées de l'élève-membre :

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse complète : _____

Tel fixe : _____ Tel. portable : _____

Courriel : _____

Date de naissance : _____

Demande à adhérer à l'association « Musique Municipale de Wittelsheim et son Ecole » dans la catégorie :

☐ Membre actif Ecole de Musique

☐ Membre actif Harmonie

Fait à _____

Le ____/____/____

Signature :

ATTESTATION **pour les élèves majeurs**

Musique Municipale de Wittelsheim et son Ecole

Année scolaire
2025 – 2026

Je soussigné(e)

► Certifie avoir pris connaissance et adhère au **Règlement intérieur** de l'Association, qui se trouve sur le site internet de la Mairie ainsi que sur le panneau d'affichage au 1^e étage de l'Ecole de Musique, et m'inscris pour l'année scolaire (Chapitre 3-Art. 2 -Admission des élèves).

► Autorise une hospitalisation d'urgence si mon état de **santé** le nécessite.

► Certifie avoir été informé que mes **données personnelles** sont collectées dans le cadre de la gestion administrative et pédagogique de l'Association.

Elles seront conservées pendant une durée n'excédant pas celle nécessaire au regard des finalités pour lesquelles elles sont traitées. Conformément à la réglementation applicable en matière de données à caractère personnel, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation du traitement, d'effacement et de portabilité de vos données, que vous pouvez exercer par courriel à :

Mme Maëlle ANTOINE ecolemusiquewittelsheim@gmail.com

► Autorise l'Association « Musique Municipale de Wittelsheim et son Ecole » à me photographier, me filmer et m'enregistrer dans le cadre des activités pédagogiques et des différents événements, publics ou privés, qu'elle organise. J'accepte l'utilisation et l'exploitation non commerciale de mon image dans le cadre de la promotion des activités et événements de l'Association, notamment sur son site internet et ses réseaux sociaux, ainsi que la reproduction sur quelque support que ce soit (papier, support analogique ou support numérique) actuel ou futur, et ce pour la durée de vie des documents réalisés. En conséquence de quoi, je renonce expressément à me prévaloir d'un quelconque **droit à l'image** et à toute action à l'encontre de l'Association « Musique Municipale de Wittelsheim et son Ecole » qui trouverait son origine dans l'exploitation de mon image dans le cadre précité.

Fait à _____

Signature, précédée de la mention
« lu et approuvé » :

Le ____/____/____

RENSEIGNEMENT INSTRUMENT

Musique Municipale de Wittelsheim et son Ecole

(à ne pas remplir pour les pianistes, chanteurs et percussionnistes)

Année scolaire

2025 – 2026

Nom et Prénom de l'élève : _____

Instrument N°1

☐ Personnel

☐ MMWE

☐ Location magasin de musique

Type :

Marque, Modèle :

Numéro de série :

(Pour les violons, violoncelles et guitare : joindre une photo du dos de l'instrument)

Instrument N°2

☐ Personnel

☐ MMWE

☐ Location magasin de musique

Type :

Marque, Modèle :

Numéro de série :

(Pour les violons, violoncelles et guitare : joindre une photo du dos de l'instrument)

Instrument N°3

☐ Personnel

☐ MMWE

☐ Location magasin de musique

Type :

Marque, Modèle :

Numéro de série :

(Pour les violons, violoncelles et guitare : joindre une photo du dos de l'instrument)

Fait à : _____ Le : _____

Signature :

ADHESION INFORMATIONS

Musique Municipale de Wittelsheim et son Ecole

Année scolaire 2025 – 2026

Document à conserver

Infos ouverture du secrétariat :

- Lundi et Jeudi : 15 h⁰⁰ - 19 h⁰⁰
- Mardi et Vendredi : 9 h⁰⁰ - 13 h⁰⁰

* Pendant les congés scolaires :

- Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi : 9 h⁰⁰ - 13 h⁰⁰

* Fermé :

- Du 14/07/2025 au 10/08/2025
- Du 22/12/2025 au 04/01/2026

Extrait du Règlement intérieur concernant les élèves :

Chapitre 3 : Les élèves

Article 1 – Inscriptions

Pour toutes inscriptions ou réinscriptions il faudra prendre contact avec la direction afin de remplir un dossier d'inscription. La validation de l'inscription sera effective après réception du dossier administratif complet et du chèque couvrant les frais de « base » (carte de membre et frais d'inscription).

Article 2 – Admissions des élèves

Les élèves s'inscrivent pour l'année scolaire.

Toute année scolaire entamée est due. Les tarifs d'écologie sont fixés par le Conseil d'Administration et affichés à chaque rentrée.

Tout désistement en cours d'année doit faire l'objet d'une lettre argumentée.

Tout désistement entraîne des frais d'expert-comptable (100,- €) dus au changement d'avenant du professeur. Cette somme sera à la charge de l'élève.

Article 3 – Facturation et règlement

Une facture des frais annuels d'écologie est éditée en octobre.

Elle est à régler selon les modalités suivantes :

- Par chèque : en 1 fois ou 3 fois encaissés en début de période. Les 3 chèques seront réceptionnés en même temps lors du premier règlement.
- Par virement : en 1 fois ou virement permanent sur 9 mois (octobre à juin)
- Par chèques vacances et/ou chèque-vacances connect (ANCV)

Article 4 – Impayés

En cas d'impayés un courrier de relance sera envoyé.

Au 3^{ème} courrier, une démarche judiciaire sera engagée auprès d'un huissier aux frais du contrevenant.

ADHESION INFORMATION

Musique Municipale de Wittelsheim et son Ecole

Année scolaire 2024 – 2025

Document à conserver

Extrait de nos statuts concernant l'adhésion :

Titre II – Membres

Article 7 – Membres – Catégories et définitions

L'Association est composée de :

- Membres actifs ;
- Membres d'honneur.
- Sont Membres actifs, les personnes physiques qui s'engagent à participer aux activités de l'association et à la réalisation de son objet ; Les Membres actifs se répartissent en deux catégories :
 - ✓ les Membres actifs « école de musique » ;
 - ✓ les Membres actifs « harmonie ».

Une même personne ne peut être Membre actif que d'une seule catégorie. Il appartient lors de son admission à chaque personne ou à son représentant, dans le cas des mineurs de moins de 16 ans, d'indiquer au titre de quelle catégorie de Membre actif, elle sollicite son adhésion à l'Association.

La circonstance qu'une personne soit Membre actif au titre d'une catégorie ne la prive pas de la possibilité de participer à l'ensemble des activités de l'Association y compris celles non rattachées à sa catégorie. Le choix entre l'une et l'autre catégorie de Membres actifs est à prendre en considération uniquement au regard des règles statutaires relatives au fonctionnement des Assemblées générales et du Conseil d'Administration.

Il est en outre possible au plus tard à la date du 15 octobre de chaque année de formuler par écrit une demande au changement de catégorie.

- Sont Membres d'honneur, les personnes qui ont rendu de très grands services à l'association, qui ont été proposés à cette qualité par un tiers au moins des membres de l'Assemblée générale et à qui l'Assemblée générale ordinaire a reconnu cette qualité.

Les salariés ne peuvent pas acquérir la qualité de Membre Actif ou d'honneur de l'Association.

Il est tenu par le Conseil d'Administration une liste à jour des Membres de l'Association.